



Régularisation de la situation d'un enfant mineur (17 ans)

Par **Nadouj**, le **27/06/2014** à **18:07**

Bonjour, rn
Je me permet de vous écrire sur ce forum dans le but de trouver une solution à mon problème.
En effet ma sœur est venue en France depuis mars 2013, à l'âge de 16 ans avec visa touristique et elle est resté et ne voulais pas rentrée en Tunisie. Mon père est décédé il ya 7 ans et elle est resté avec ma mère qui est incapable de la prendre en charge vu son état de santé et psychique.
suite à ça, j'ai décidé de garder ma sœur avec moi à ma charge totale effective et permanente puisqu'il n'y a personne pour s'occuper d'elle. j'ai commencé une procédure de délégation de l'autorité parental auprès de tribunal d'instance à Nanterre et normalement j'ai eu une réponse favorable suite à l'enquête de la police et le procureur, j'attends normalement la réponse définitive du juge des affaires familiale dans quelque jours. sachant que je n'ai pas pu scolarisé ma sœur par ce qu'elle a un niveau très bas et qu'elle a dépassé l'âge obligatoire de la scolarisation, j'ai pu l'inscrire dans des associations d'alphabétisation et d'autres activités pour remplir son temps. en plus je tiens à vous signaler que je l'ai mis dans un centre médico psychique CMP parce qu'elle n'est pas bien psychiquement(elle est assuré avec moi dans la carte vitale et la mutuelle). Ma question est la suivante: est ce que je faire de devenir sa tutrice légale après la décision du juge me donnera l'accès à la régularisation de sa situation (document de circulation pour mineur ou titre de séjour...) ou c'est quoi les démarches que je peux faire dès que j'aurais la réponse?
Merci d'avance pour le retour.

Par **Nadouj**, le **01/07/2014** à **11:19**

Bonjour, rn
Personne pour répondre à ma question ??... :(